

Or, je n'ai pas d'intérêt dans les chemins de fer; je n'ai pas pour un dollar d'actions de chemin de fer. Mais j'expédie autant de marchandises que tout autre député. Je demande à mes honorables amis qui critiquent les chemins de fer: comment voulez-vous que les chemins de fer se tirent d'un pareil état de choses? Les compagnies de chemins de fer devraient être en état de dire à ces hommes: "Il vous faut faire de même et de même, tout comme autrefois; la situation est changée, il vous faut vous conformer à l'état normal des choses." Qui décrète les grèves? Est-ce M. Carey, d'Indianapolis, ou quelque autre chef d'organisation? Lors de l'élection de 1911, nos honorables amis de l'autre côté de la Chambre nous ont dit, en mainte occasion, qu'il ne devrait y avoir ni troc ni commerce avec les Américains. Or, en ce qui concerne l'exploitation de nos réseaux de chemins de fer par les Américains; en ce qui concerne leur réglementation des heures de travail de nos ouvriers, et des gages que nous payerons à ceux-ci, je dis qu'il est temps que nous cessions de dépendre d'eux. Nous devrions dire: "Ne vous en mêlez pas; nous nous occuperons de nos propres affaires."

Je crois qu'il est de mon devoir de répondre aux remarques de mon honorable ami, citation qui est presque identique au langage qu'il nous a tenu aujourd'hui. J'aimerais à déclarer pour renseigner les honorables membres de cette Chambre que les différentes organisations ouvrières de tout le Canada sont sans doute d'un caractère international, mais que néanmoins leurs affaires sont entièrement entre les mains des représentants Canadiens. Les sommes perçues des diverses organisations représentent plusieurs millions de dollars. L'argent venant des membres Canadiens de ces organisations reste en Canada, est placé ici et ne va pas aux Etats-Unis. Plus que cela, cet argent est déposé dans des maisons de banques canadiennes. Quant aux officiers de ces organisations, je dirai à l'honorable député de Sherbrooke que, malgré que nos unions soient affiliées aux organisations internationales, les officiers et ceux qui ont juridiction au sujet du travail de législation et de protection, sont tous des Canadiens. De plus, nous n'avons aucune relation avec les unions Américaines lors des négociations pour l'augmentation des salaires ou l'amélioration des conditions de travail, négociations qui sont dans le cas des chemins de fer canadiens, par exemple, conduites par des représentants Canadiens, avec l'entière approbation de tous les membres eux-mêmes. Les rapports qui existent aujourd'hui entre les employés de chemin de fer au Canada et les fonctionnaires des différents chemins de fer sont aussi bons que dans tout autre pays du monde. Les chefs des grandes compagnies de chemin de fer admettent le projet de convention collective, de coopération de la part des employés et ils accueillent cordialement toutes les propositions tendant à assurer une meilleure exploitation.

Mon honorable ami ne devrait pas craindre ni aucun membre de la Chambre—aucune organisation ouvrière s'inspirant de principes

[M. Humphrey.]

sensés et pratiques. Cette remarque s'applique à l'action des simples membres et aux chefs également. Elle s'applique plus particulièrement aux organisations chargées des négociations entre les compagnies de chemins de fer au Canada et leurs employés. Les employés de chemin de fer dont plusieurs honorables députés ont parlé demandent seulement d'être bien traités en ce qui touche leurs salaires et les conditions de leur travail et d'après les représentations qui m'ont été faites ils consentent volontiers à jouer franc jeu et à discuter la question qui les intéresse avec les représentants des compagnies pour arriver à ce qu'on peut considérer comme la meilleure solution des difficultés existantes. Je crois qu'en ayant recours à ce plan de coopération et de consultation mixte on réussira mieux que par tout autre méthode à accroître l'efficacité des opérations de chemin de fer.

Cela m'amène à l'attitude que l'on doit adopter à l'égard du Gouvernement actuel. Permettez-moi de dire brièvement que lorsque le peuple du pays a confiance en son gouvernement et que cette confiance n'est pas diminuée pas une fausse propagande, nous pouvons envisager l'avenir avec une plus grande confiance et prévoir avant longtemps des jours plus heureux et plus prospères pour le Canada.

M. THOMAS HENRY THOMPSON (Hastings-Est): Mon intention à cette heure tardive n'est pas de parler longuement. Mais un certain nombre d'honorables députés ont traité des conditions qui existent dans leurs circonscriptions respectives, et je voudrais exposer quelques-unes des conditions qui existent dans la circonscription que je représente et comment les industries se ressentiront du tarif. Avant de le faire, je désire m'unir à d'autres honorables députés en exprimant mes regrets de la maladie du très honorable ministre des Finances (M. Fielding). Qu'il me soit permis d'espérer que sa santé et sa vigueur seront bientôt rétablies et qu'avant longtemps il occupera sa place accoutumée dans cette Chambre. Je voudrais examiner pendant quelques instants quel effet le tarif aura sur l'industrie de la fluorine dans mon comté. Pour le renseignement des honorables députés qui ne seraient pas au courant du fait, je dois expliquer que la fluorine est un minéral utilisé surtout comme fondant dans la fabrication de l'acier. Avant l'année 1914, le Canada ne produisait pas ou très peu de ce minéral. Le marché local était approvisionné par la fluorine importée des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Mais la guerre a engagé les manufacturiers canadiens d'acier à entreprendre la fabrication de l'acier pour les munitions et ainsi il s'est produit au Canada une demande de fluorine qui a dépassé la quantité alors